

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale,

- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 8 septembre 2025 modifié autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2026 ;
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section langues vivantes étrangères : italien, est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Jean-Philippe BAREIL
Professeur des universités

Académie de LILLE

Vice-Présidente

Mme Odile PAGLIARI
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de PARIS

Secrétaire général

M. Luciano PREZIUSO
Professeur agrégé

Académie de LYON

Membres du jury

Mme Catherine KIRKBY PITIOT
Maîtresse de conférences

Académie de MONTPELLIER

Mme Elena LUTEROTTI
EC. R Professeure agrégée

Académie de NICE

M. Serge Lorenzo MILAN
Maître de conférences

Académie de NICE

M. Raffaele RUGGIERO
Professeur des universités

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Cécile TERREAUX-SCOTTO
Professeure des universités

Académie de GRENOBLE

Mme Laure TONINI BENATOUIL
Professeure agrégée

Académie de CRETEIL

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 19 janvier 2026

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

